Congregatio pro Clericis

AUX DIACRES PERMANENTS
Message du Préfet de la Congrégation pour le Clergé

Card. CLÁUDIO HUMMES
Préfet de la Congrégation pour le Clergé

Chers Diacres permanents,

C'est pour moi une vive joie que de vous adresser une pensée le jour de la Fête de St Laurent, diacre et martyr, en cette première année où je suis Préfet de la Congrégation pour le Clergé.

Vous avez toujours eu une place spéciale dans mon coeur. Je vous admire, et je tiens à vous dire que je vois dans la restauration du diaconat permanent, décidée par le Concile Vatican II, une grâce précieuse du Seigneur à son peuple et un ministère ordonné d'une grande potentialité et actualité pour la mission de l'Église.

Je remercie Dieu pour l'appel que vous avez reçu et pour votre réponse généreuse. Pour la majorité d'entre vous qui êtes mariés, cette réponse n'aurait pas été possible sans l'amour, le soutien et la collaboration de votre épouse et de vos enfants.

En parlant des diacres, le Concile Vatican II a dit que « *soutenus par la grâce sacramentelle, de concert avec l'évêque et son presbyterium, ils servent le Peuple de Dieu dans l'office liturgique, le ministère de la prédication, les secours de la charité* » (LG 29). Votre ministère est « *diaconie de l'Église auprès des communautés chrétiennes locales, signe ou sacrement du Christ Seigneur lui-même, lequel n'est pas venu pour être servi, mais pour servir* » (Paul VI, *Ad Pascendum*, Introduction). Très justement, Ignace d'Antioche a dit que les diacres sont les « *ministres des mystères de Jésus Christ... ministres de l'Église de Dieu* » (S.Ignatii Antiocheni, *Ad Trallianos*, II,3).

Le Concile Vatican II explique en outre que la grâce sacramentelle conférée par l'imposition des mains vous habilite à remplir votre service de la parole, de l'autel et de la charité avec une efficacité spéciale (cf. *Ad Gentes*, 16).

Ainsi, vous avez été ordonnés pour le service de la Parole de Dieu. Cela veut dire que tout ce qui a trait à la prédication de l'Évangile, à la catéchèse, à la diffusion de la Bible et à son explication au peuple vous est confié ordinairement, naturellement toujours sous l'autorité de votre Évêque. Aujourd'hui, l'Église appelle tous ses membres, et en particulier ses ministres ordonnés, à la missionnariété : elle leur demande de se lever et d'aller, de manière organisée, à la rencontre d'abord de nos baptisés qui se sont éloignés de la pratique de leur foi catholique, et

ensuite de tous ceux qui connaissent peu ou pas du tout Jésus Christ et son message, pour leur porter la première annonce chrétienne ou *kerigma*, et ce faisant, les conduire à une rencontre vivante et concrète avec le Seigneur. Par cette rencontre, notre foi se renouvelle et notre adhésion personnelle à Jésus Christ s'affermit, condition d'une foi vécue et d'un témoignage fidèle dans le monde. Nous ne pouvons plus nous limiter à attendre nos baptisés dans nos églises. Nous devons aller les chercher là où ils vivent et travaillent, au moyen d'une activité missionnaire permanente et en ayant une attention spéciale pour les pauvres des périphéries urbaines. Ce ministère de la Parole demande de votre part, chers Diacres, une véritable familiarité avec la sainte Écriture, et en particulier avec les Évangiles. Qu'écouter, méditer, étudier et pratiquer la Parole de Dieu soit votre souci constant. Ainsi vous deviendrez chaque jour un peu plus des disciples du Seigneur et vous vous sentirez appelés à la mission et éclairés par l'Esprit Saint.

Vous avez été ordonnés pour le service liturgico-sacramentel. Nous avez des fonctions liturgiques qui vous sont propres dans la célébration et la distribution de l'Eucharistie, centre de la vie de l'Église, et donc centre de la vie des ministres ordonnés. Vous avez un ministère qui vous confère une responsabilité spéciale dans les sacrements du Baptême et du Mariage. Votre Évêque peut vous confier tout ce qui a trait à la pastorale baptismale, conjugale et familiale.

Vous avez été ordonnés pour la charité. Que de choses à faire, à organiser et à animer ! Les pauvres, les exclus, les chômeurs, les affamés, tous ceux qui sont dans la détresse et qui sont une foule innombrable, lèvent leurs mains et leur cri vers l'Église. Envers tous ceux-là, les diacres ont, de par leur origine historique et leur ordination, une responsabilité centrale. La charité, la solidarité envers les pauvres, la justice sociale demeurent un domaine d'une grande urgence et un défi pour les chrétiens, car le Christ a dit : « Ce qui montrera à tous les hommes que vous êtes mes disciples, c'est l'amour que vous aurez les uns pour les autres » (Jn 13,35).

Chers Diacres permanents, je vous salue encore tous avec affection et gratitude, ainsi que vos épouses et vos familles. Témoignez de l'amour de Dieu ! Je vous confie à Marie, Vierge très sainte, qui continue de proclamer : « Voici la servante du Seigneur » (Lc 1,38). À son exemple, nous aussi servons nos frères, dans la grande famille de l'humanité et de l'Église. Sur vous tous, ma bénédiction !

Du Vatican, le 10 août 2007
Fête de St Laurent, diacre et martyr

Claudio Card. Hummes
Préfet